

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 à 20 h 00

Etaient présents : CHEVAU Jack, BERTHEAU-CHOUX Claudine, COURTIN Nicolle,
GASGANIAS-MORIZOT Marie-Claude, KADLUB-MANNEVY Chantal, NICOLLE Sébastien, PERREAU
Christophe, PICHON Solange.

Absence excusée : PASCAULT Valentin, PRIEUR Guy

Secrétaire de séance : BERTHEAU-CHOUX Claudine

Procès-verbal du 19 octobre 2017 : adopté

Convocations adressées le 16 décembre 2017

Publication du procès-verbal le 12 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

Mise en non valeur du loyer du logement (école)

Devis des fenêtres des logements de Sougères et de Fougilet

Demande des sapeurs pompiers pour quelque cas d'aide à la personne qui
nécessite 3 personnes

Choisir une date pour la fête de Sougères

Choisir une date pour les vœux du maire

Affaires diverses

Non valeur

Le conseil municipal décide de porter en non valeur le montant des loyers impayés par un locataire.

Devis menuiseries

Le conseil municipal retient les devis de l'entreprise CHOUX Daniel et Didier concernant la réfection des portes et
fenêtres des logements de l'école du bourg et de l'ancienne école de Fougilet

Sapeurs pompiers

Pour les interventions à la personne, le SDIS préconise et rémunère 2 sapeurs pompiers or s, il s'avère que dans certains
cas il y a besoin d'un 3^{ème} sapeur pompier.

Le conseil municipal décide de prendre à sa charge l'intervention du 3^{ème} pompier.

Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le 20 janvier 2018 à 17 heures.

Motion pour l'hôpital de Clamecy

Soucieux de la santé de nos concitoyens, nous, élus de la République, prenons conscience de la dégradation majeure du
système de santé dans le haut nivernais et le sud Yonne. En effet, après la fermeture du plateau technique de la
maternité puis de la chirurgie qui devait être compensé par la pérennisation du service d'accueil médical aux urgences,
c'est maintenant les urgences qui sont menacées et ceci la nuit (période cruciale où la permanence des soins n'existe
qu'à l'hôpital).

Nous sommes conscients des risques importants qu'occasionnerait la fermeture des urgences la nuit. Cette mesure
accentuerait l'inégalité aux soins de notre population ; elle est déjà impactée par la forte désertification médicale et
l'éloignement par rapport aux plateaux techniques de Nevers et Auxerre. Nous rappelons que CLAMECY est à 1 heure
de route du centre hospitalier d'Auxerre et 1 h 30 de celui de Nevers.

Nous vous assurons, par notre signature, de notre détermination à nous battre pour que le centre hospitalier de Clamecy
soit en mesure de prodiguer les meilleurs soins possibles à la population.

Ordinateur Mairie

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CERIG pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie.

Indemnité de conseil

Le conseil municipal décide de verser l'indemnité de conseil à MME MALLE perceptrice à St FARGEAU.

Cheveau Jack

